

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
DES SOINS PSYCHIATRIQUES  
DU DOUBS**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ**

**2021**

## COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES (CDSP)

*Arrêté préfectoral du 30 septembre 2016*

Les membres de la CDSP ont été désignés pour la période 2016-2019. Conformément à l'article L.3222-5 du Code de la Santé Publique, les membres désignés sont :

- ✓ Monsieur [REDACTED], psychiatre et chef de service de médecine légale ;
- ✓ [REDACTED], Vice-Président chargé du Tribunal d'Instance de Besançon
- ✓ Monsieur le [REDACTED], psychiatre ;
- ✓ Monsieur [REDACTED], médecin généraliste ;
- ✓ Madame [REDACTED], représentante départementale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM);
- ✓ Madame [REDACTED], représentante départementale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

## ACTIVITÉ 2021

En 2021, en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie coronavirus et des instructions du gouvernement, les membres de la CDSP n'ont pas pu se rendre dans les établissements pour remplir leurs missions.

Les registres de la loi n'ont ainsi pas pu être visés par la commission.

## ACTIVITE EN CHIFFRES

### Département 25

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

#### I- Données de cadrage

I - Données de cadrage	
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques</b>	890
- dont nombre total de SDRE et SDJ	165
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	35
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	74
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	6
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	12
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	37
- dont nombre total de SDDE	725
- dont nombre de SDT	196
- nombre de SDTU	370
- nombre total de SPI	159
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an</b>	160
- dont nombre de SDRE et SDJ	52
- dont nombre de SDDE	108
- dont nombre de SPI	21
<b>Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques</b>	627
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ	92
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	18
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	50
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	1
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	2
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	21
- dont nombre de levées de SDDE	535
- dont nombre de levées de SPI	128

## II- Fonctionnement et activités de la CDSP

<b>Nombre de réunions</b>	0
<b>Nombre de visites d'établissements</b>	0
<b>Nombre total de dossiers examinés :</b>	0
- dont SDRE et SDJ	
- dont SDDE	
- dont SPI	
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :</b>	0
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	
- SDRE et SDJ en programme de soins	
- SDDE en hospitalisation complète	
- dont SPI	
- SDDE en programme de soins	
- dont nombre total de SPI examinées	
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	
<b>Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :</b>	0
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	NC

Le Président de la CDSP du Doubs

**M. [REDACTED] T**